

Discours.

Numéro d'inventaire : 1979.35066 (1-2)

Auteur(s) : Anatole France

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Éditeur : non renseigné (Paris)

Date de création : 1906

Description : Huit feuillets d'un brouillon manuscrit d'un discours d'Anatole France (n°1) et deux feuilles de papier sur lesquelles a été collé un article de journal reproduisant le texte du discours (n°2). Un morceau de papier identifiant le document a été agrafé sur cette dernière feuille. Le texte manuscrit comporte de nombreuses ratures et surcharges; par endroit, des morceaux de papier ont été collés sur la feuille et le texte réécrit dessus. La version imprimée comporte des corrections mineures ajoutées à la main.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 180 mm

Notes : Discours prononcé par Anatole France le 22 février 1906, lors de la réunion des amicales d'instituteurs en faveur du droit syndical. En des termes volontaires, enthousiastes et très politiques, A. France approuve la volonté des instituteurs d'avoir le droit de constituer des syndicats, d'entrer dans les bourses du travail et ainsi "se jeter d'un élan unanime dans la voie libératrice et montrer, en s'associant entre eux et en se rapprochant des prolétaires, qu'ils cherchaient dans la fraternité sociale les garanties de leur propre indépendance." Le but visé, d'après A. France, est de parvenir à une autogestion pédagogique de l'instruction publique, et que les programmes ne soient plus déterminés par les seuls "bureaucrates", non plus que les instituteurs soient nommés par les préfets.

Mots-clés : Activités sociales, syndicales, politiques des élèves, étudiants, enseignants

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 9